



**25 ans
DE CONFIANCE**

**Rapport
annuel
2016-2017**



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo	4
Lettres de présentation	5
Rapport du président du conseil d'administration	7
Rapport des activités du conseil d'administration (article 5)	10
Rapport des activités du comité sur la réserve d'actes	16
Rapport de la présidente-directrice générale	17
Rapport des activités relatives à l'accès à l'information	20
Rapport des activités du comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (article 7)	21
Rapport des activités du comité de l'agrément	22
Rapport des activités du comité d'appel	23
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (article 10)	24
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)	26
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (article 8)	27
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (article 11)	28
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (article 13)	29
Rapport des activités du comité de la formation continue (article 14)	31
Rapport des activités du syndic (article 15)	32
Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (article 16)	34
Rapport des activités du comité de révision (article 17)	35
Rapport des activités du conseil de discipline (article 18)	36
Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé (article 19)	37
Renseignements généraux (article 21)	38
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2017 (articles 22 à 25)	41
L'OTTIAQ valorise ses professionnels	58
L'OTTIAQ, c'est aussi...	59

RAISON D'ÊTRE, MISSION, VISION, VALEURS ET LOGO

Raison d'être

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

Mission

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

Vision

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

Valeurs

Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionnalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership

Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.

Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

25

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec 

Montréal, le 22 juin 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale, présidente du Comité de législation et ministre responsable de l'application des lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 22 juin 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, procureure générale, présidente du Comité
de législation et ministre responsable de l'application des lois
professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des
traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute
considération.

Le président du conseil d'administration,

Réal Paquette, traducteur agréé



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 22 juin 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des
traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes
sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Réal Paquette, traducteur agréé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réal Paquette
Traducteur agréé
Président du conseil d'administration

Le 31 mars 2017 marquait la fin de notre plan stratégique 2014-2017 intitulé *Agir pour influencer*, dont l'orientation générale, déclinée en trois axes d'intervention, était l'intensification de l'influence de l'Ordre et de ses membres. Je souhaite donc faire ici le bilan de ce plan triennal tout en insistant sur les faits saillants du dernier exercice.

Premier axe d'intervention : agir pour influencer par la mise en valeur de la pertinence de l'encadrement de la pratique professionnelle ou influencer pour mieux protéger

Il s'agissait pour l'Ordre d'intensifier son rôle de protection du public, les principaux objectifs étant la réserve d'activités en traduction, la reconnaissance de la distinction entre trois titres d'interprète (de conférence, juridique, en milieu social), la reconnaissance des diplômes de deuxième cycle et la promotion de la valeur professionnelle des membres.

En mars 2016, l'Ordre déposait son mémoire *Demande de modernisation du champ d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et de réserve d'activités professionnelles en traduction* auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ). Un an plus tard, l'OPQ nous transmettait une série de commentaires et de questions à laquelle notre comité sur la réserve d'actes s'affaire à répondre au moment où j'écris ces lignes. Nous nous attendons à des résultats concrets dans les mois qui viennent.

Pour ce qui est de la distinction entre les trois titres d'interprète, la démarche a été amorcée à la réunion de septembre 2016 du conseil d'administration (CA) par la création du groupe de travail sur l'interprétation en milieu social dont le mandat est, en premier lieu, de dresser le portrait de la situation de l'interprétation en milieu social au Québec, puis, en second lieu, de proposer des pistes de solution en lien avec les exigences de l'OPQ pour l'intégration des interprètes en milieu social.

En ce qui concerne les diplômes de deuxième cycle, l'Ordre avait demandé à l'OPQ, au cours de l'exercice 2015-2016, de modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'y intégrer les diplômes de maîtrise en traduction de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia. Au cours du dernier exercice, nous avons demandé l'ajout de celui de l'Université Laval. À la suite de

la publication du projet de règlement touchant les deux premiers diplômés à la *Gazette officielle du Québec* du 5 octobre 2016 et de la période de consultation obligatoire, l'OPQ formulera sa recommandation au gouvernement à sa réunion de juin 2017. Quant au diplôme de l'Université Laval, la demande suit son cours.

La promotion de la valeur professionnelle des membres est une préoccupation de tous les instants. Nous avons d'ailleurs marqué un grand coup avec la première phase de notre campagne publicitaire. Nous avons aussi multiplié les interventions auprès des employeurs et autres publics afin de promouvoir l'importance de nos titres.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre a participé au renouvellement (sans modification de fond) de la *Norme nationale du Canada (CAN/CGSB-131.10-2017) — Services de traduction*. Nous voulions nous assurer de son maintien notamment parce que, contrairement à la *Norme internationale ISO 17100 — Services de traduction — Exigences relatives aux services de traduction*, la norme canadienne prévoit que les compétences des traducteurs sont reconnues au terme d'un baccalauréat en traduction ou par la détention du titre professionnel de traducteur agréé.

Deuxième axe d'intervention : agir pour influencer par l'accentuation de la présence de l'Ordre et de celle de ses membres ou rayonner pour mieux influencer

Il s'agissait essentiellement d'exploiter les meilleures occasions de visibilité pour faire connaître l'Ordre notamment par une présence accrue auprès du grand public, dans les médias, dans le système professionnel et à diverses manifestations sur les scènes locale, nationale et mondiale.

Sur la scène locale

Au cours du dernier exercice, j'ai accordé des entrevues à trois grands médias québécois : *Les Affaires*, *La Presse* et *Le Devoir*. J'ai également été interviewé par Nancy Locke, chargée de cours à l'Université de Montréal, qui prépare un ouvrage sur la traduction.

Comme chaque année, j'ai fait une tournée dans le cadre de la Journée mondiale de la traduction pour rencontrer nos membres et la relève des régions ainsi que pour remettre les prix Relève OTTIAQ et Excellence OTTIAQ aux étudiants méritants, à l'occasion de rassemblements tenus à Montréal, Sherbrooke et Québec.

Notre engagement au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ne s'est pas démenti. Nous n'avons manqué qu'une seule assemblée des membres au cours de l'exercice, et j'ai continué de siéger au comité d'audit et au comité des enjeux collectifs. Nous avons aussi suivi de près l'évolution de la réforme du *Code des professions* (projet de loi 98) et avons réagi lorsque nécessaire.

En janvier, à l'occasion du cocktail du Nouvel An, nous avons lancé les festivités du 25^e anniversaire de l'Ordre qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année et dont les moments forts seront la commémoration de la remise des lettres patentes à l'Assemblée nationale et le congrès de novembre suivi d'une soirée de gala.

Dans le but d'accroître sans cesse la visibilité de l'Ordre, nous avons créé une campagne de marketing de type SEM (*Search Engine Marketing*). Il s'agit de publicités ciblées qui s'affichent dans les résultats du moteur de recherche Google à partir de mots-clés définis par le groupe de travail sur la campagne publicitaire. Lancée à la mi-mars pour une durée de dix mois, la campagne a déjà donné des résultats très positifs.

Sur la scène nationale

Sur toute la durée du plan stratégique, l'OTTIAQ a maintenu ou accentué ses liens avec d'autres organismes provinciaux et canadiens, notamment par le biais de la table de concertation des organismes langagiers créée par l'OTTIAQ et l'ATAMESL (aujourd'hui le CLEF) et dans le cadre de partenariats particuliers.

Nous avons continué de participer aux réunions du Comité consultatif des représentants de l'industrie mis sur pied par le Bureau de la traduction (BT), dont le mandat est essentiellement de servir de tribune afin de tenir des consultations sur l'industrie langagière et de discuter d'enjeux relatifs aux services linguistiques et à l'approvisionnement relevant de la responsabilité du BT.

Durant l'exercice, j'ai fait parvenir deux lettres à M^{me} Judy M. Foote, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, pour lui faire connaître la position de l'Ordre sur le déploiement de l'outil de traduction automatique Portage et au sujet des recommandations du rapport du Comité permanent des langues officielles. Dans les deux cas, les réponses de la ministre ont été satisfaisantes et elles ont débouché sur une rencontre ouverte et positive avec le président-directeur général par intérim du BT et son état-major en mars 2017.

Sur la scène internationale

Depuis son acceptation comme membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) au congrès de Berlin en 2014, l'Ordre prend son rôle à cœur. C'est pourquoi nous avons participé à toutes les réunions du Centre régional FIT Amérique du Nord (FIT-NA), présidé par Michel Parent, traducteur agréé. Comme FIT-NA doit tenir au moins une réunion en personne par année, il a été décidé, pour des raisons de commodité, qu'elle aurait lieu à l'occasion du congrès annuel de l'American Translators Association. C'est ainsi que nous nous sommes réunis à Miami en 2015 et à San Francisco en 2016.

Nous avons aussi été très présents dans *Translatio*, la publication de la FIT : nous sommes cités dans deux articles du numéro de juillet 2016; Silvana Nahman, traductrice agréée, signe un article intitulé « La campagne en ville » dans la livraison d'octobre 2016, dans laquelle notre colloque Cuba-Québec fait aussi l'objet d'un autre article; nous sommes présents dans trois articles avec photos de l'édition de janvier 2017, dont deux portent sur le colloque Cuba-Québec et la réunion du bureau de la FIT à Varadero.

Notre campagne publicitaire ayant eu des échos en Europe (et sur d'autres continents), j'ai été invité par l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) à prendre la parole à sa 50^e assemblée générale annuelle tenue à Berne en mai 2016. L'ASTTI a profité de ma présence pour organiser des rencontres à Genève, Fribourg et Bâle au cours desquelles j'ai présenté non seulement notre démarche de visibilité, mais aussi notre expérience en organisation et en protection du public (voir le compte rendu dans le numéro de juillet 2016 de *Translatio*).

Le comité organisateur du X^e Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec, composé d'une dizaine de confrères et consœurs cubains ayant à leur tête Luis Alberto González Moreno, président de l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes (ACTI), ainsi que d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, et de moi-même pour la partie québécoise, n'a pas ménagé ses efforts pour tenir en décembre 2016 le dixième colloque biennal qui marquait nos vingt ans de collaboration. Victimes de notre succès, nous avons dû déplacer le siège de l'événement de La Havane à Varadero et nous avons tenu des séances concomitantes tout au long des trois journées afin d'accueillir la quasi-totalité des communications soumises sous le thème *De Babel à Google : la traduction et l'interprétation, un pont entre les peuples*. Notre petit colloque a eu une portée vraiment internationale puisque la FIT et le Centre régional FIT Amérique latine (FIT-LATAM) ont profité de celui-ci, l'une pour tenir la réunion annuelle de son bureau, et l'autre, son assemblée annuelle. Nos vingt ans d'amitié ont fait l'objet d'un numéro spécial de la revue de l'ACTI, *Anónimos*.

Des événements locaux ayant une portée nationale et internationale

En octobre 2016, l'Ordre a déposé une manifestation d'intérêt afin d'organiser le XXII^e Congrès mondial de la FIT à Montréal en août 2020. Vu la qualité de son dossier préliminaire, l'OTTIAQ a été autorisé à soumettre sa candidature avec quatre autres candidats. Ce sont les délégués au congrès statutaire triennal de la FIT, qui se tiendra à Brisbane (Australie) en août 2017, qui choisiront le membre hôte. Avec la présidente-directrice générale, j'y présenterai notre candidature. Dans cette démarche, nous sommes accompagnés et conseillés par l'organisme Tourisme Montréal. Nous avons bon espoir de l'emporter, ce qui serait une vitrine extraordinaire pour les titulaires de nos trois titres professionnels. En parallèle à cette démarche, j'ai soumis ma candidature pour un mandat de trois ans au conseil mondial de la FIT.

En mars 2017, le conseil mondial de la FIT a tenu sa réunion annuelle de deux jours à Ottawa. Comme le président Henry Liu

ne voulait pas rater l'occasion de nous visiter et de souligner notre 25^e anniversaire, le groupe a passé la journée du lundi 20 mars à Montréal. Celle-ci, qui a commencé par une visite des lieux retenus pour le congrès de 2020, a été ponctuée par une conférence de Henry Liu organisée conjointement par l'OTTIAQ et l'Université de Montréal, une rencontre avec un administrateur du Centre québécois du P.E.N. International (association mondiale d'écrivains) responsable de la *Déclaration de Québec sur la traduction littéraire, les traductrices et les traducteurs*, un cocktail avec des membres de l'Ordre où Tourisme Montréal a présenté deux vidéos sur les attraits de Montréal, puis un dîner entre les membres du conseil mondial de la FIT et ceux du CA de l'OTTIAQ.

Troisième axe d'intervention : agir pour influencer par l'établissement d'une structure de gouvernance optimale ou mieux gouverner pour mieux influencer

La réunion du CA de juin 2016 (tout juste avant l'assemblée générale) devait mettre le point final à la réforme de la gouvernance amorcée en 2014 par une deuxième et dernière réduction de la taille du CA (qui compte désormais onze membres, soit huit administrateurs élus et trois administrateurs nommés par l'OPOQ), l'entrée en fonction du titulaire du nouveau poste de président-directeur général (PDG) et la répartition des tâches entre le président du conseil d'administration (PCA) et le PDG. Le premier appel à candidatures pour le poste de PDG lancé au printemps 2016 n'ayant pas abouti, nous avons dû en lancer un second à la fin de l'été. C'est ainsi que nous avons procédé à l'embauche de Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, avec entrée en fonction en novembre. Il va sans dire que, pour des raisons d'apprentissage bien légitimes, la répartition optimale des tâches entre le PCA et la PDG n'est pas encore une réalité, mais nous sommes sur la bonne voie!

Au cours de l'exercice 2016-2017, j'ai eu l'honneur de présider sept séances ordinaires et une séance extraordinaire du CA, dont vous trouverez les principales résolutions dans les pages qui suivent.

J'ai également présidé trois séances du comité d'appel, assumé la vice-présidence du comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et participé aux travaux du comité d'audit, du comité des ressources humaines, du comité sur la réserve d'actes, du comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ, du comité du programme du congrès et du groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018.

Du côté des finances, l'Ordre s'est employé, avec le concours du comité d'audit, à assurer une gestion très prudente de ses ressources et à faire en sorte que la présentation de ses états financiers soit la plus transparente possible.

Finalement, le CA a adopté un nouveau plan stratégique triennal ainsi que le plan d'action qui en découle. Le plan stratégique 2017-2020 sera présenté à l'assemblée générale de juin 2017.

Remerciements

Pour la période de 2014 à 2017, nous avons adopté un plan stratégique et un plan d'action à la fois ambitieux et réalistes compte tenu de nos ressources. Au terme de ces trois années, je suis heureux de constater que nous avons réalisé, à très peu de choses près, les mandats que nous nous étions donnés. Nous pouvons tous en être fiers.

Le président de l'Ordre (aujourd'hui le PCA) n'est que le chef d'orchestre de cette vaste création collective. C'est pourquoi je tiens à remercier chaleureusement les membres du CA, le personnel de la permanence ainsi que les très nombreux bénévoles et à leur attribuer tout le mérite qui leur revient. Chaque instrument et chaque note de chaque instrument sont essentiels à notre symphonie.

Vous me permettez de remercier tout particulièrement Johanne Boucher, traductrice agréée, qui a pris sa « retraite » comme directrice générale. Je lui sais gré de son soutien et de sa solidarité tout au long de ma présidence et je la remercie pour son amitié. Je voudrais par ailleurs souhaiter officiellement la bienvenue à Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, notre présidente-directrice générale. Les quelques mois que nous venons de passer à travailler ensemble me permettent de confirmer son professionnalisme de même que son attachement à l'OTTIAQ.

Le président du conseil d'administration,
Réal Paquette, traducteur agréé

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Nom	Réal Paquette, traducteur agréé
Région	Montréal
Secteur d'activité professionnelle	Traduction
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction	2015-06-18

Administrateurs

NOM	ÉLU	NOMMÉ	RÉGION	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	x		Outaouais	Traduction	2016-06-20
François Bellemare, traducteur agréé	x		Capitale-Nationale	Traduction	2015-06-18
Maria Duarte, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2016-06-20
Claude Dutil		x			2016-06-20
Shirley Fortier, traductrice agréée	x		Montréal	Traduction	2016-06-20
Lauren Michaels, interprète agréée	x		Territoire du Québec	Interprétation	2016-10-19
Hélène Michon, terminologue agréée	x		Territoire du Québec	Terminologie	2016-11-30
Pascal Roberge, urbaniste		x			2015-06-18
Gilles Rondeau, travailleur social		x			2015-06-18
Sébastien St-François, traducteur agréé	x		Montréal	Traduction	2016-06-20

Réunions

	NOMBRE
Ordinaires	7
Extraordinaires	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Liste des employées de l'Ordre

NOM	FONCTION
Bénédicte Assogba	Coordonnatrice à l'agrément
Sophia Bekkoucha	Directrice — Communications et service à la clientèle
Sofia Bulota	Chargée de projets — Communications
Johanne Boucher, traductrice agréée	Directrice générale (jusqu'au 30 novembre 2016)
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA	Présidente-directrice générale (depuis le 1 ^{er} décembre 2016)
Hélène Gauthier	Directrice — Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Lynda Godin	Secrétaire à l'admission
Marsida Nurka	Réceptionniste-secrétaire
Joanne Trudel	Adjointe administrative

Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données

2017-06-22

Résolutions adoptées

Décision d'abolir le comité exécutif ainsi que le poste de trésorier à partir du 20 juin 2016.

Adoption d'une version modifiée de la Résolution sur des éléments de gouvernance de l'Ordre non prévus au *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Adoption du plan d'action 2016-2017 du comité de gouvernance et d'éthique.

Adoption de la *Politique sur les attributions du président du conseil d'administration et du président-directeur général de l'Ordre*.

Offre du poste de président-directeur général à un candidat et mandat donné au président de l'Ordre de négocier les conditions d'embauche.

Adoption des résultats financiers 2015-2016 et présentation à l'assemblée générale annuelle des membres, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de désigner Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des comptes de l'Ordre de l'exercice 2016-2017, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017.

Acceptation des recommandations du comité d'audit et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver les cotisations suivantes, fixées par le conseil d'administration :

- cotisation annuelle 2017-2018 des membres ordinaires établie à 450 \$;
- cotisation annuelle 2017-2018 des membres de moins de 30 ans établie à 165 \$ pour les deux premières années de cotisation complètes;
- cotisation annuelle 2017-2018 des membres âgés de 65 ans et plus établie à 180 \$.

Acceptation de la recommandation du conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver la cotisation spéciale 2017-2018 pour le Programme d'aide aux langagiers fixée par le conseil d'administration à 20 \$.

Adoption du programme de surveillance générale pour l'exercice 2016-2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Remise du prix du Bénévolat — Claire-Stein à Sébastien St-François, traducteur agréé.

Désignation de Dominique Bohbot, traductrice agréée, d'Éric Léonard, traducteur agréé, et de Cindy Lanteigne, traductrice agréée, comme scrutateurs et de Sylvain Beauchamp, traducteur agréé, comme scrutateur suppléant, pour l'élection 2016 des administrateurs de l'Ordre.

Refus de la contre-offre proposée par le candidat au poste de président-directeur général, mandat donné au président d'en informer le candidat et mandat donné au comité des ressources humaines de relancer le processus de recherche de candidats pour le poste de président-directeur général.

Désignation de Donald Barabé, traducteur agréé, comme administrateur pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire (un an).

Désignation de Sébastien St-François, traducteur agréé, comme administrateur pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire (un an).

Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé (président), François Bellemare, traducteur agréé (vice-président), Shirley Fortier, traductrice agréée (vice-présidente), Donald Barabé, traducteur agréé (administrateur élu), et Claude Dutil (administrateur nommé) au comité d'appel pour un mandat d'un an.

Modification de la composition du comité des ressources humaines comme suit : le comité des ressources humaines est composé de deux administrateurs élus, d'un administrateur nommé et, à la discrétion du conseil d'administration, d'un ou de deux membres en règle siégeant ou non au conseil d'administration, ainsi que du président-directeur général de l'Ordre.

Nomination au comité des ressources humaines de Shirley Fortier, traductrice agréée (administratrice élue), pour un mandat se terminant le 30 avril 2018, de Donald Barabé, traducteur agréé (administrateur élu), pour un mandat se terminant le 1^{er} avril 2017, et de Caroline Gras, traductrice agréée, pour un mandat se terminant le 1^{er} avril 2017.

Nomination de Maria Duarte, traductrice agréée, et de Sébastien St-François, traducteur agréé, tous les deux administrateurs élus, et de François Lauzon, traducteur agréé, membres du comité d'audit pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Confirmation de l'acceptation de l'offre-entente de service et de son addendum par le conseil d'administration pour l'intérim à la direction générale.

Adoption des conditions de travail particulières du président-directeur général.

Mandat donné au président du conseil d'administration pour rédiger une lettre à l'intention de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec exposant la position du conseil d'administration au sujet du projet de loi 98.

Mandat donné au président du conseil d'administration pour rédiger une lettre exposant la position du conseil d'administration à l'intention de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, M^{me} Judy M. Foote, responsable du Bureau de la traduction, avec copies à M. Denis Paradis, président du Comité permanent des langues officielles et député de Brome-Missisquoi, et à M^{me} Donna Achimov, présidente-directrice générale du Bureau de la traduction.

Adoption du plan d'action 2016-2017 de l'Ordre.

Adoption des recommandations du comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ et de la direction générale.

Adoption de la *Politique d'intervention publique de l'Ordre*.

Adoption de la proposition que l'OTTIAQ soit l'hôte du Congrès mondial de la FIT en 2020 et mandat donné au président du conseil d'administration pour transmettre au secrétariat de la FIT au plus tard le 16 octobre 2016 une lettre présentant l'intérêt de l'OTTIAQ à être l'hôte du Congrès mondial de la FIT en 2020.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Demande à l'Office des professions du Québec d'intégrer le diplôme de maîtrise en traduction et terminologie avec essai de l'Université Laval au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin qu'il donne ouverture aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé.

Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé, et de Shirley Fortier, traductrice agréée, délégués au Conseil interprofessionnel du Québec.

Nomination de Michelle Gosselin, traductrice agréée, syndique de l'Ordre pour un mandat d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 14 septembre 2018.

Nomination d'Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé, et membre du Barreau du Québec, syndic adjoint de l'Ordre pour un mandat d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 14 septembre 2018.

Création du groupe de travail sur l'interprétation en milieu social dont le mandat est, dans une première phase, de dresser le portrait de la situation de l'interprétation en milieu social au Québec et, dans une deuxième phase, de proposer des pistes de solution en lien avec les exigences de l'Office des professions du Québec pour l'intégration des interprètes en milieu social à l'Ordre;

et

Nomination de Johanne Boucher, traductrice agréée, de Donald Barabé, traducteur agréé, et d'Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé, et membre du Barreau du Québec, membres du groupe de travail sur l'interprétation en milieu social pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Décision de tenir des journées de travail un samedi d'octobre 2016 et un samedi de février 2017 pour élaborer le plan stratégique 2017-2020.

Remise du prix Relève OTTIAQ aux étudiants suivants :

- Caroline Beaulieu, Université de Sherbrooke
- Gabriel Boulet, Université de Montréal
- Mathieu Ivall, Université du Québec en Outaouais
- Florence Marcotte, Université Concordia
- Alexandra Carrière, Université Laval
- Audrey Vaillancourt, Université du Québec à Trois-Rivières

Remise du prix Excellence OTTIAQ aux finissants suivants :

- Antonie Pluk, Université de Sherbrooke
- Ann-Ji Prud'homme, Université de Montréal
- Julie Candau, Université du Québec en Outaouais
- Joëlle Lefrançois Couturier, Université Concordia
- Capucine Mercier, Université Laval
- Jasmine Laurent, Université du Québec à Trois-Rivières

Remise du Mérite OTTIAQ — Joseph-LaRivière 2016 à Danielle Matteau.

Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Décision de permettre à un membre d'effectuer le programme de mentorat dans le cadre d'une demande d'ajout de combinaison de langues en remplacement des deux années d'expérience professionnelle sous réserve qu'il possède un minimum de 90 crédits universitaires, dont 30 crédits de transfert linguistique et 15 crédits de cours connexes.

Acceptation d'une demande de reprise d'exercice sous la seule réserve que le demandeur réussisse le programme de mentorat de l'Ordre.

Nomination de Sébastien St-François, traducteur agréé, membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Nomination de Claude Dutil membre du comité d'audit pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Nomination de Gilles Rondeau membre du comité des ressources humaines pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Décision d'offrir le poste de président-directeur général à Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, et de demander au président du conseil d'administration de négocier les conditions d'embauche.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Désignation de Lauren Michaels, interprète agréée, comme administratrice pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire, soit jusqu'en juin 2018.

Adoption d'une modification au plan d'action 2016-2017 de l'Ordre proposée par le comité des terminologues agréés.

Mandat donné au président du conseil d'administration de transmettre une lettre à la présidente et au secrétaire du Comité sur les services de traduction de l'Office des normes générales du Canada concernant le renouvellement de la norme canadienne sur les services de traduction.

Acceptation du plan d'affichage proposé par l'agence Réservoir et autorisation donnée à la direction générale d'engager les dépenses nécessaires afin de réserver les emplacements choisis pour la phase 2 de la campagne publicitaire.

Désignation d'Hélène Michon, terminologue agréée, comme administratrice pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire, soit jusqu'au 22 juin 2017.

Désignation de Réal Paquette, traducteur agréé, président du conseil d'administration, de Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, présidente-directrice générale, et de François Lauzon, traducteur agréé, responsable du comité d'audit, comme signataires autorisés pour les effets financiers de l'Ordre.

Nomination de Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, secrétaire adjointe de l'Ordre.

Nomination de Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, déléguée substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

Désignation de Réal Paquette, traducteur agréé, président du conseil d'administration, comme représentant pour l'inscription de l'Ordre aux services en ligne clicSÉCUR de Revenu Québec.

Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé, et d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, représentants de l'OTTIAQ au comité organisateur du Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec 2016.

Nomination de Christine York, traductrice agréée, de Maité Indacochéa, traductrice agréée, et de Claude Brodeur, terminologue agréée, membres du comité du programme du congrès pour un mandat se terminant le 30 avril 2017.

Modification du mandat du comité de gouvernance et d'éthique de sorte que les révisions des politiques de l'Ordre soient soumises directement au conseil d'administration par les comités ou instances concernés.

Adoption de la *Politique sur l'élaboration et la révision des politiques* et modification de toutes les politiques de l'Ordre en conséquence.

Adoption de la *Politique sur la reprise du droit d'exercice de la profession*.

Adoption de la *Politique sur les congés de cotisation professionnelle*.

Modification de la composition des comités relevant du conseil d'administration (comité d'audit, comité des ressources humaines, comité de gouvernance et d'éthique et comité sur la réserve d'actes) afin qu'ils soient composés minimalement des personnes suivantes :

- un administrateur élu
- deux membres de l'Ordre, ou un administrateur élu ou nommé et un membre de l'Ordre
- le président-directeur général, sans droit de vote sauf pour le comité des ressources humaines
- étant entendu que le président du conseil d'administration est membre d'office, sans droit de vote, de tous les comités relevant du conseil d'administration

Les modifications proposées entrent en vigueur à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle 2017.

Transmission à un candidat de la sanction prévue à la *Politique sur le plagiat et la fraude* ainsi que des motifs à l'appui de celle-ci.

Nomination de Claude Brodeur, terminologue agréée, membre du comité des terminologues agréés pour un mandat se terminant le 1^{er} avril 2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Nomination d'Alicia Vico Ramírez, traductrice agréée, membre du comité de rédaction de *Circuit* pour un mandat se terminant le 1^{er} avril 2017.

Adoption de la *Politique d'évaluation du rendement du président-directeur général*.

Adoption d'une version révisée de la *Politique sur la reprise du droit d'exercice de la profession*.

Adoption du plan stratégique 2017-2020.

Renouvellement des mandats des membres des comités et des groupes de travail de l'Ordre ainsi que des mandats des inspecteurs-conseils pour deux ans.

Nomination de Rossella Melfi, traductrice agréée, membre du comité de l'agrément pour un mandat se terminant le 1^{er} avril 2019.

Acceptation d'une demande de reprise d'exercice.

Adoption du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2017.

Permission donnée à deux candidats ayant déclaré des infractions criminelles de s'inscrire au tableau de l'Ordre, les infractions n'ayant pas de lien avec l'exercice de la profession.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LA RÉSERVE D'ACTES



Donald Barabé
Traducteur agréé
Responsable du comité
sur la réserve d'actes

Liste des membres

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Responsable
Johanne Boucher, traductrice agréée	Membre (jusqu'au 30 novembre 2016)
Betty Cohen, traductrice agréée	Membre
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA	Membre (depuis le 1 ^{er} décembre 2016)
Gilles Rondeau, travailleur social	Membre

Le mémoire présenté en mars 2016 par l'OTTIAQ à l'Office des professions du Québec (OPQ) en vue d'obtenir la réserve d'actes aux traducteurs agréés est toujours entre les mains de l'Office, qui n'a pu y donner suite en raison de la grève des juristes de l'État.

On se souviendra que, dans son mémoire, l'Ordre s'est appliqué à démontrer que la traduction erronée et la certification d'une traduction erronée de certains documents peuvent entraîner un préjudice grave ou irréversible et que les traducteurs agréés, conformément à leur obligation de protection du public, possèdent les connaissances, compétences et habiletés spécialisées permettant d'éviter ce genre de préjudice.

Le comité sur la réserve d'actes a donc profité de cet intermède pour poursuivre ses recherches sur ce qui se fait en la matière ailleurs dans le monde. Il a ainsi pu constater que diverses directives de l'Union européenne (UE), lesquelles ont force de loi et sont incorporées dans la législation des pays membres de l'Union, vont dans le sens de la demande de l'OTTIAQ. Naturellement, les directives de l'UE ne s'appliquent pas au Canada ni au Québec. Toutefois, avec l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE et de ses dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre, ces directives montrent bien la pertinence de la démarche de l'OTTIAQ.

Le Comité a donc fait parvenir à l'OPQ un complément d'information à son mémoire de 2016 et lui a demandé une rencontre pour présenter ses arguments. Au moment d'écrire ces lignes, le Comité n'avait pas encore reçu la réponse de l'Office.

Le responsable du comité sur la réserve d'actes,
Donald Barabé, traducteur agréé

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



Diane Cousineau
Traductrice agréée, MBA
Présidente-directrice générale

J'ai toujours été fière de faire partie d'un groupe de professionnels qui se démarque par sa compétence et sa rigueur dans l'exercice de ses activités. Comme membre de l'OTTIAQ, j'avais la perception d'un organisme engagé qui contribue activement au rayonnement de nos professions et à la protection du public. Après quelques mois à la direction de l'Ordre, je peux attester de la justesse de cette impression puisque je suis maintenant à même d'apprécier l'ampleur des efforts nécessaires à l'obtention de ces résultats. La volonté de chaque employée et de chaque bénévole de l'Ordre de se dépasser pour mieux réaliser notre mission fondamentale de protection du public en témoigne avec éloquence.

Avant de dresser le bilan des principales activités de l'Ordre pour le dernier exercice, il est important de préciser que ce compte rendu est le fruit d'une compilation bicéphale réalisée par ma prédécesseure, Johanne Boucher, traductrice agréée, et moi-même. En effet, comme Johanne a été à la direction de l'Ordre jusqu'à la fin de novembre 2016, elle a aimablement accepté de faire état des réalisations de la permanence jusqu'à cette date. Par ailleurs, je tiens à la remercier pour sa grande disponibilité durant la période de transition et pour son souci de me transmettre des dossiers en ordre, ce qui a largement contribué à la fluidité du changement de garde.

L'exercice 2016-2017 aura été marqué par l'évolution vers une nouvelle organisation, la fin du plan stratégique 2014-2017 et l'amorce d'une nouvelle ère de gouvernance. Voici donc les réalisations qui en découlent.

Soutien au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration

La directrice générale et sa successeure ont supervisé à tour de rôle la préparation de divers documents de réflexion qui ont été présentés au conseil d'administration.

Elles ont travaillé respectivement en étroite collaboration avec le comité d'audit et la société Gestias, responsable de la comptabilité de l'Ordre, pour la préparation des prévisions budgétaires et de l'audit externe des états financiers des exercices 2015-2016 et 2016-2017.

La directrice générale a également participé à la première vague d'entrevues des candidats au poste de président-directeur général retenus par le comité des ressources humaines. Elle a de plus négocié une nouvelle entente avec une consultante en ressources humaines

agréée pour mettre en branle la seconde phase de recrutement et, finalement, a coordonné la seconde vague d'entrevues.

La directrice générale et sa successeure ont continué d'agir comme secrétaire du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est penché surtout sur la mise à jour des politiques de l'Ordre devant être modifiées en raison de l'abolition du comité exécutif.

Par suite de la démission du syndic de l'Ordre après son élection au conseil d'administration, la syndique adjointe a accepté de devenir syndique, et la directrice générale a coordonné avec cette dernière et le président du conseil d'administration la recherche d'un syndic adjoint, lequel a été nommé en septembre 2016.

En septembre, le conseil d'administration a adopté le plan d'action 2016-2017, dernier de la planification stratégique 2014-2017, préparé par la permanence. La directrice générale est fière de confirmer que pratiquement tous les projets prévus au plan ont été réalisés.

Ressources humaines

L'équipe permanente ayant accueilli à l'automne 2015 et à l'hiver 2016 trois nouveaux membres, le début de l'exercice 2016-2017 en a été un de formation et d'adaptation.

Au terme de la seconde phase de recrutement, le poste de président-directeur général de l'Ordre a été pourvu par la soussignée qui est entrée en fonction progressivement à partir de novembre 2016. Ce titre enrichi résulte de la bonne gouvernance de l'Ordre qui a maintenant presque atteint sa vitesse de croisière. Il permettra éventuellement à la présidente-directrice générale d'ajouter le rayonnement à ses fonctions et de délester quelque peu le président du conseil d'administration de ses nombreuses responsabilités à cet égard. Pour l'instant, la présidente-directrice générale se consacre à ses nouvelles fonctions de directrice générale. Une fois ces compétences acquises, elle abordera avec aplomb son rôle de présidente.

Par ailleurs, dans l'optique de bien saisir les enjeux et les préoccupations des membres de l'Ordre, la présidente-directrice générale s'est donné comme objectif d'assister à au moins une réunion de chacun des comités œuvrant au sein de l'Ordre. Elle a déjà commencé et se donne jusqu'en septembre 2017 pour le réaliser.

Ressources financières et matérielles

La directrice générale a mis en œuvre un programme de mise à niveau des ordinateurs et des logiciels de bureautique de la permanence ainsi qu'une nouvelle configuration du serveur de données pour en augmenter la capacité et permettre l'utilisation de solutions infonuagiques pour les copies de sauvegarde.

La présidente-directrice générale, quant à elle, a entrepris de diminuer l'empreinte écologique de l'Ordre en s'attaquant d'abord à la quantité de papier qu'il génère. Dans cette optique, les candidats à l'agrément peuvent désormais présenter leur demande uniquement par courriel sans devoir l'étayer de documents papier. D'autres mesures suivront au cours de l'année.

Relations publiques

À titre de membre du comité de la traduction de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA), la directrice générale a participé aux réunions mensuelles de ce groupe et a profité de ces rencontres pour se tenir au courant des enjeux de l'industrie et faire connaître aux autres membres les positions de l'Ordre ainsi que les événements à son calendrier.

Nous avons entamé des discussions et une réflexion sur la possibilité d'accueillir au Québec le Congrès mondial de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) en 2020. Nous avons aussi déployé les efforts nécessaires pour augmenter notre visibilité auprès de la FIT en accueillant à Montréal, en mars 2017, les membres de son conseil. Nous avons également soumis la candidature de *Circuit* et celle de notre site Web pour les prix de la FIT du meilleur périodique et du meilleur site Web parmi les organisations membres. Les résultats seront dévoilés au congrès statutaire de la FIT à Brisbane en août 2017.

La directrice générale a participé au Forum des directions générales du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) au printemps 2016. Elle a aussi préparé, pour le président du conseil d'administration, des éléments de réponse à différentes demandes du CIQ portant notamment sur le projet de loi 98.

Elle a fait de même en réponse à diverses consultations de l'Office des professions du Québec (OPQ), dont celles portant sur les comités de la formation et le projet de modification du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Dans le cadre de la refonte de l'examen de français des candidats à l'agrément menée par l'Office québécois de la langue française (OQLF), la directrice générale a rédigé six scénarios décrivant des situations de la vie professionnelle courante des traducteurs, terminologues et interprètes.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale ont rencontré le président-directeur général par intérim du Bureau de la traduction et certains de ses collaborateurs.

Sans perdre de vue le mandat de l'Ordre qui est de protéger le public, la présidente-directrice générale a fait valoir les conséquences de la détérioration des relations entre le Bureau de la traduction et ses fournisseurs, petits et grands. Nous avons été encouragés par l'ouverture dont a fait preuve la direction du Bureau de la traduction et nous avons senti qu'un vent de renouveau soufflait sur l'organisation. Comme ce dossier lui tient particulièrement à cœur, la présidente-directrice générale a l'intention de le suivre de près.

Services aux membres

Au fil de l'exercice, la directrice générale et la présidente-directrice générale ont revu les divers programmes d'assurance de personnes, d'assurance automobile, d'assurance habitation et d'assurance responsabilité professionnelle afin de faire en sorte que les services aux membres de l'OTTIAQ demeurent concurrentiels.

Au printemps, la directrice générale a rencontré le fournisseur qui héberge le site Web de l'Ordre et fournit le logiciel de gestion des abonnements et des envois de *L'antenne express* afin de trouver et de mettre en œuvre une solution conforme à la *Loi canadienne anti-pourriel*.

Cette année, la gestion du sondage bisannuel sur la tarification et les revenus a demandé une certaine participation de la directrice générale, car le nouveau responsable du sondage souhaitait utiliser une méthode de calcul des résultats plus efficace, grâce à l'automatisation, mise au point par un expert de la logique statistique et du chiffrier Excel. L'analyse des données a été réalisée de main de maître et plus rapidement que par les années passées.

Secteur Affaires professionnelles

L'équipe des Affaires professionnelles a poursuivi son travail sur tout ce qui concerne l'agrément. Avec l'équipe des Communications, elle a notamment revu les étapes du processus en vue de l'informatiser le plus possible. Cette démarche a débouché sur une amélioration de l'efficacité et une réduction des délais. Le comité de l'agrément et la permanence ont par ailleurs mis en place de nouvelles façons de faire qui ont eu pour effet de réduire presque de moitié le temps nécessaire à l'étude des dossiers. Tout ce travail a permis d'agréer un plus grand nombre de membres au cours de l'exercice.

Conformément au plan d'action 2016-2017, la coordonnatrice à l'agrément a entamé des démarches auprès d'entreprises et de cabinets afin de présenter l'agrément directement aux employés dans les bureaux de l'employeur. Les premiers employeurs contactés ont montré un intérêt certain, et quelques rencontres ont déjà eu lieu.

Le secteur a également travaillé à la conversion d'un grand nombre de formulaires en PDF modifiable, comme les évaluations du programme de mentorat, les formulaires pour l'exercice en société et les formulaires de mise en candidature pour les élections. Cela permet de bonifier le service aux membres et aux autres clientèles de l'Ordre.

Secteur Communications et service à la clientèle

En janvier, le CIQ a lancé sa campagne « Parlons protection du public avec Vincent Graton » sur les grands réseaux sociaux et sur le site « Ordre de protéger ». Réalisée en collaboration avec l'OTTIAQ et 22 autres ordres professionnels, la campagne cherchait à faire connaître le rôle des ordres professionnels au grand public. Notre vidéo, mettant en scène le comédien québécois Vincent Graton, montre l'importance de faire affaire avec des traducteurs agréés pour assurer la protection du public. Elle illustre les risques liés à l'utilisation des logiciels de traduction automatique et les graves conséquences que cela peut engendrer. La vidéo est en ligne sur le site de l'OTTIAQ.

Chaque année, l'Ordre organise plusieurs événements dans le but de favoriser le réseautage, de souligner les contributions des membres, d'accueillir la relève et d'échanger sur les enjeux des professions. Cette année, 119 nouveaux membres ont été invités à la Cérémonie de remise des permis de port de titre. La Journée mondiale de la traduction, célébrée dans trois villes, a réuni 115 participants. Sous le thème « L'avenir c'est maintenant : portrait d'une industrie en mutation », le congrès annuel et la journée de formation continue ont, de leur côté, attiré 330 participants en deux jours.

Au cocktail du Nouvel An, nous avons lancé les célébrations du 25^e anniversaire de l'Ordre qui se poursuivront tout au long de l'année. Ce fut l'occasion de revoir avec fierté le chemin parcouru par l'Ordre au cours de ces 25 années et de nous projeter vers un avenir prometteur. Une reconnaissance visuelle du 25^e anniversaire est aussi incluse dans toutes les communications.

Nous avons accru auprès du grand public la publicité associée à la location des salles de l'Ordre en les faisant connaître aux organisations du centre-ville et aux OSBL. Nous avons aussi mis en place une procédure simple pour aider le grand public à trouver un membre facilement dans le répertoire électronique du site Web. Enfin, nous avons répondu aux demandes de renseignements sur les formations en salle et les formations en ligne de la Formathèque OTTIAQ.

Pour conclure

Je désire exprimer ma profonde gratitude envers les employées de l'Ordre pour leur accueil chaleureux et pour le travail remarquable qu'elles effectuent jour après jour. Elles méritent notre plus grand respect, et je me considère privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe. Je désire également remercier tous les membres des comités pour leur engagement professionnel et leur dévouement, et leur rendre hommage. Travaillant souvent dans l'ombre, ils font preuve d'une générosité exemplaire. Ils contribuent de façon importante à l'enrichissement de nos professions et à la protection du public. Je saisis aussi l'occasion pour exprimer ma reconnaissance au président du conseil d'administration et aux administrateurs pour la confiance qu'ils me témoignent. C'est pour moi un honneur et un plaisir de les soutenir dans la réalisation du plan stratégique et d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

En conclusion, j'aimerais rappeler aux membres de l'Ordre mon désir d'être à l'écoute de leurs besoins. Vous êtes les piliers de l'OTTIAQ et notre force nous vient de vous. Nous devons certes rendre des comptes aux instances gouvernementales en ce qui concerne notre mandat de protection du public, mais nous ne perdons pas de vue que c'est grâce à votre professionnalisme que nous y parvenons.

La présidente-directrice générale,
Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION

Nombre de demandes d'accès	0
Traitées dans les 20 jours	S. O.
Traitées dans les 30 jours	S. O.
Nature des demandes d'accès	S. O.
Nombre de demandes refusées	0
Nombre de demandes acceptées	0
Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées	0
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	0
Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	0
Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel	S. O.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS

Liste des membres

NOM	FONCTION ET PROVENANCE
Johanne Boucher, traductrice agréée	Présidente, membre de l'Ordre
Réal Paquette, traducteur agréé	Vice-président, membre de l'Ordre
Catherine Leclerc	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Jesus Jimenez-Orte	Membre, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
Egan Valentine, traducteur agréé	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Nombre de réunions	2

Activités du comité

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016-2017. Il a poursuivi l'analyse entamée en 2014-2015 afin de voir si des programmes de maîtrise professionnelle en traduction et en terminologie pourraient être reconnus pour donner ouverture aux permis de l'Ordre et a étudié la maîtrise en traduction et en terminologie avec essai de l'Université Laval. Il a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de demander à l'Office des professions du Québec d'intégrer ce diplôme au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin qu'il donne ouverture aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé, ce que le conseil d'administration de l'Ordre a accepté. La demande a été transmise à l'Office des professions en septembre 2016. Le Comité a également analysé le certificat en interprétation visuelle offert à l'Université du Québec à Montréal et a fait la mise à jour annuelle des cours des programmes reconnus ou jugés équivalents par l'Ordre.

Conclusions du rapport de ses constatations et conclusions de ses avis

	NOMBRE
Conclusions du rapport de ses constatations	1
Conclusions de ses avis	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AGRÉMENT



Maria Duarte
Traductrice agréée
Responsable du comité
de l'agrément

Liste des membres

NOM	FONCTION
Maria Duarte, traductrice agréée	Responsable
Christine Daguerra-Massieu, interprète agréée	Membre
Julie Gervais, traductrice agréée	Membre
Pierre Lacoste, interprète agréé	Membre
Rossella Melfi, traductrice agréée	Membre
Samir Moukal, traducteur agréé	Membre
Lynn Plaice, traductrice agréée†	Membre jusqu'au 7 septembre 2016
Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Nombre de réunions	
	12

Le comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues.

Le comité de l'agrément s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice. Il a analysé 183 dossiers, dont 178 demandes d'agrément et cinq demandes d'ajout de combinaisons de langues. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

La responsable du comité de l'agrément,
Maria Duarte, traductrice agréée

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'APPEL

Liste des membres

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Administrateur élu
François Bellemare, traducteur agréé	Vice-président de l'Ordre
Claude Dutil	Administrateur nommé
Shirley Fortier, traductrice agréée	Vice-présidente de l'Ordre
Réal Paquette, traducteur agréé	Président de l'Ordre
Nombre de réunions	3

Le comité d'appel se compose du président de l'Ordre, des deux vice-présidents, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé. Le mandat du Comité est d'entendre les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de leur demande de congé de cotisation et de statuer sur chaque cas. Le comité d'appel s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2016-2017. Il a décidé de maintenir la décision du comité de l'agrément concernant le refus d'un agrément dans deux dossiers. Il a également imposé le programme de mentorat de l'Ordre dans un dossier en plus des demandes du comité de l'agrément.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2016-2017.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	74	76	4	13
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	5	3	0	2
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	5	3	0	2
UE	France	1	1	0	0
	Reste de l'Union européenne	2	1	1	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	5	4	0	0
	Total hors du Canada	8	6	1	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (SUITE)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada	Québec	49	52	6	7
	Ontario	5	4	1	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	1	1	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	5	1	0
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	2	5	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	1	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	5	2	3	0
	Total hors du Canada	7	8	3	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Canada (règlement pris en vertu de 94 q du Code des professions)	Ontario	2	2	0	1
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	2	2	0	1
UE	France (règlement pris en vertu de l'art. 93 c2 du Code des professions)	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

	NOMBRE
Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	152
Candidats ayant amorcé le processus	23

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2016-2017.

Demandes de délivrance

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	33	20	14	8
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2016-2017.

Demandses de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	5	3	0	2
hors du Canada	8	6	1	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	5
--	---

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	7	5	1	0	0
hors du Canada	7	8	3	0	0

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	1	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres (cours et échantillons)	0	3

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

s. o.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	13
---	----

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Toutefois, ce règlement fixe les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat de régime collectif	1621	1 000 000 \$	1 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	100	1 000 000 \$	1 000 000 \$

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Liste des membres

NOM	FONCTION
Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée	Présidente
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé	Vice-président
Jeanne Duhaime, traductrice agréée	Membre
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre

Responsable de l'inspection professionnelle Hélène Gauthier

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle 4

Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession? Oui

Vérification

	NOMBRE
Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	78
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	78
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	78
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	36
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	42

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête et aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration d'obliger un membre à réussir un stage ou un cours de perfectionnement. Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

Activités du comité d'inspection professionnelle

Aux termes du programme de surveillance annuel, on a déterminé d'inspecter 75 membres en 2016-2017, sélectionnés aléatoirement selon des critères fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique, les modalités d'agrément et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 73 traducteurs agréés, un terminologue agréé et un interprète agréé ont été sélectionnés :

- 44 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans et moins de cinq ans;
- 14 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans;
- 10 traducteurs exerçant en pratique privée, agréés sur équivalence de formation et inscrits au tableau des membres depuis plus d'un an et moins de deux ans;
- 1 terminologue salarié et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;
- 1 interprète exerçant en pratique privée et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;
- 5 traducteurs salariés et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans.

Deux membres ont également été inspectés à la suite d'une demande de reprise du droit d'exercice, comme le prévoit la *Politique de reprise du droit d'exercice de la profession* de l'OTTIAQ. Un membre a aussi fait l'objet d'une visite d'inspection à la suite d'une information transmise par la syndique de l'Ordre.

Les recommandations du Comité portaient principalement sur la nécessité de se faire réviser, de se relire attentivement, d'utiliser un correcteur orthographique et de faire des copies de sécurité de ses fichiers électroniques plus régulièrement. Le Comité a également recommandé à bon nombre de membres d'ajouter leur titre professionnel sur leur note d'honoraires ou sur leur carte de visite.

Cette année, l'adaptation du questionnaire d'autoévaluation pour les gestionnaires et pour les réviseurs a été entamée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
La gestion de projets en traduction	3	8
L'autorévision	7	13
Découvrir et apprivoiser SDL Trados Studio 2015	6	16
Turning Abstract French into Hands-on English	3	9
Bill 101 and Other Things Quebec Translators Should Know About	1,5	12
Putting native fluency back into translated-into-English marketing materials	3	7
La créativité (dé)bridée Atelier sur l'adaptation publicitaire	6	21
Les essais cliniques : principes fondamentaux et notions statistiques	6	10
Les recettes du traducteur : cuisinez avec Joachim	7	7
Journée de formation jumelée au congrès 2016 : <i>Tirer son épingle du jeu grâce à la collaboration et à la technologie</i> <i>Même le stress peut s'apprivoiser!</i>	5	27
Formathèque OTTIAQ (toutes les formations en ligne)	s. o.	94
Vente à forfait (formations offertes en entreprise)		
Organisation de l'aviation civile internationale : <i>The Translator's Cookbook</i> (9 décembre 2016 et 3 février 2017)	s. o.	s. o.
Institut canadien d'information sur la santé : <i>L'autorévision</i> (7 mars 2017)		

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic

NOM	FONCTION
Michelle Gosselin, traductrice agréée	Syndique
Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé	Syndic adjoint

Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	8
Total de membres visés par ces dossiers	7
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	2
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0

Décisions

	NOMBRE
Porter plainte	1
Ne pas porter plainte	6

Sujets des demandes d'enquête

	NOMBRE
Article 45.2 du <i>Code des professions</i> et article 9 du <i>Code de déontologie</i> — fausse déclaration dans les demandes d'inscription au tableau de l'Ordre à l'égard d'une décision d'un tribunal étranger pour les années 2008 à 2015	1
Articles 4 et 38 du <i>Code de déontologie</i> — qualité des versions anglaises remises au client	1
Articles 21, 22, 23 et 24 du <i>Code de déontologie</i> — conciliation de compte : montant de facture exagéré pour mise à jour de documents officiels	2
Article 24 du <i>Code de déontologie</i> — conciliation de compte : remboursement au client en raison d'omissions et d'erreurs d'éléments significatifs	1
Article 8 du <i>Code de déontologie</i> — pratiques en matière d'interprétation; plainte retirée par le plaignant	1
Article 2 du <i>Code de déontologie</i> — défaut de répondre dans la langue du client (francophone)	1
Article 4 du <i>Code de déontologie</i> — inscription au répertoire d'un membre qui ne pratique plus	1
Articles 23 et 24 du <i>Code de déontologie</i> — non-professionnalisme à l'égard d'un devis erroné	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC (SUITE)

Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Articles 4 et 38 du <i>Code de déontologie</i> — qualité douteuse des versions anglaises remises au client	1

Dossiers transmis au conseil de discipline

	NOMBRE
Article 45.2 du <i>Code des professions</i> et article 9 du <i>Code de déontologie</i> — fausse déclaration dans les demandes d'inscription au tableau de l'Ordre à l'égard d'une décision d'un tribunal étranger pour les années 2008 à 2015	1

Demandes de renseignements

	NOMBRE
Du public	8
Des membres	2

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Liste des membres du conseil d'arbitrage des comptes

NOM	FONCTION
Johanne Leclerc, traductrice agréée	Présidente
Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Demandes de conciliation

	NOMBRE
reçues	2
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	2

Rapport des activités du conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'arbitrage ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2016-2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Liste des membres

NOM	FONCTION
Guy Bertrand, traducteur agréé	Président
Linda Ballantyne, interprète agréée	Membre
Denise Della Mora, traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
Ilda Moreyra Basso, traductrice agréée	Membre
Pascal Roberge, urbaniste	Administrateur nommé
Hélène Gauthier	Secrétaire

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Le comité de révision n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'avis ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2016-2017.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Liste des membres

NOM	FONCTION
Marcel Gagnon, traducteur agréé	Membre
Victor C. Jaar, traducteur agréé	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire. Une plainte reçue du syndic de l'Ordre le 10 mars 2016 a été entendue le 10 janvier 2017. La membre a reconnu sa culpabilité sur le chef d'accusation suivant :

« [nom du membre], alors qu'elle était régulièrement inscrite au tableau de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, a commis l'infraction suivante :

À Montréal, en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, a fait de fausses déclarations au conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec en répondant « Non » à la question « Avez-vous fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une infraction visée à l'article 188 du *Code des professions* ou d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu de cet article? » dans le cadre de ses demandes annuelles d'inscription au tableau de l'Ordre;

En agissant ainsi, l'intimée a contrevenu aux dispositions de l'article 45.2 du *Code des professions* et de celles de l'article 9 du *Code de déontologie* de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou, à défaut d'application de ces articles, elle a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du *Code des professions*. »

Le conseil de discipline, présidé par M^e Julie Charbonneau, a déclaré l'intimée coupable à l'égard de l'infraction fondée sur l'article 45.2 du *Code des professions* et prononcé une suspension conditionnelle des procédures à l'égard des infractions fondées sur l'article 9 du *Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et l'article 59.2 du *Code des professions* lors de cette audience du 10 janvier 2017. Dans une décision rendue le 16 mars 2017, le Conseil a imposé à l'intimée, sur le chef d'accusation, une période de radiation temporaire d'une durée d'un mois et l'a condamnée au paiement de l'ensemble des déboursés, conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	6
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune poursuite pénale n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu. Aucune amende n'a donc été imposée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au tableau à la fin de la période	2190
Femme	1571
Homme	619

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis de traducteur agréé	2147
un permis de terminologue agréé	63
un permis d'interprète agréé	32

Note : Certains membres portent deux titres.

Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Traducteur	154
Terminologue	0
Interprète	2

Premières inscriptions

	NOMBRE
Traducteurs	150
Terminologues	0
Interprètes	2
TOTAL	152

Note : Certains membres avaient reçu leur permis au cours d'un exercice précédent.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

RÉGIONS		NOMBRE
1	Bas-Saint-Laurent	10
2	Saguenay—Lac-Saint-Jean	4
3	Capitale-Nationale	178
4	Mauricie	20
5	Estrie	43
6	Montréal	1091
7	Outaouais	97
8	Abitibi-Témiscamingue	1
9	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	6
12	Chaudière-Appalaches	27
13	Laval	60
14	Lanaudière	40
15	Laurentides	70
16	Montérégie	231
17	Centre-du-Québec	12
99	Hors du Québec	298
TOTAL		2190

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (PAL)	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (CAMPAGNE)	DATE DU VERSEMENT
Membre	1828	450 \$	20 \$	50 \$	2016-04-01
Membre de 65 ans et plus	257	180 \$	20 \$	50 \$	2016-04-01
Jeune membre (moins de 30 ans)	46	165 \$	20 \$	50 \$	2016-04-01
Membre d'honneur	17	0 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Membre de l'ATIO ou de la STIBC	35	225 \$	20 \$	50 \$	2016-04-01
Membre en congé de cotisation (pour congé parental ou pour raison médicale)*	7	0 \$	20 \$	50 \$	s. o.

*Les dates de début de cette cotisation varient.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis temporaire	12
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Note : Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	NOMBRE
en nom collectif à responsabilité limitée	2
par actions	100

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Non-paiement de la cotisation	40
Démission	92
Décès	5

Suspensions ou révocations

	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
de permis de traducteur agréé	0	0
de permis de terminologue agréé	0	0
de permis d'interprète agréé	0	0

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	42
États financiers	
Résultats	44
Évolution de l'actif net	45
Flux de trésorerie	46
Situation financière	47
Notes complémentaires	49
Annexes	55

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Brossard
Le 24 mai 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016		
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobili- sations \$	Fonds de la campagne publicitaire \$	Total \$
Produits					
Cotisations des membres	867 989			109 250	977 239
Communications et service à la clientèle	11 081				11 081
Admission – études de dossiers	31 010				31 010
Formation à la pratique professionnelle	26 142				26 142
Congrès annuel	100 661				100 661
Formation continue	77 442				77 442
Produits nets de placements (note 3)	16 496				16 496
Offres d'emploi	36 735				36 735
Mentorat	12 348				12 348
Remises sur frais de gestion des programmes d'assurance	23 404				23 404
Produits provenant du Fonds de prévention -- Assurance de responsabilité professionnelle	26 343				26 343
Autres produits	15 605				15 605
	<u>1 245 256</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>109 250</u>	<u>1 354 506</u>
Charges					
Fonctionnement	1 154 102				1 154 102
Communications et service à la clientèle	70 752			10 172	80 924
Prix et bourses		1 120			1 120
Amortissement des immobilisations corporelles			8 755		8 755
	<u>1 224 854</u>	<u>1 120</u>	<u>8 755</u>	<u>10 172</u>	<u>1 244 901</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>20 402</u>	<u>(1 120)</u>	<u>(8 755)</u>	<u>99 078</u>	<u>109 605</u>
					<u>1 432 276</u>
					<u>(201 822)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017			2016		
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobili- sations \$	Fonds de la campagne publicitaire \$	Total	Total
Actif net (négatif) au début	718 895	6 903	26 151	(59 320)	692 629	796 250
Solde déjà établi						98 201
Modifications comptables						
Solde redressé	718 895	6 903	26 151	(59 320)	692 629	894 451
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	20 402	(1 120)	(8 755)	99 078	109 605	(201 822)
Virements interfonds (note 4)	(37 353)		12 353	25 000		
Actif net à la fin	701 944	5 783	29 749	64 758	802 234	692 629

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	109 605	(201 822)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 755	9 500
Variation de la juste valeur des placements	2 365	10 096
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(142 421)</u>	<u>233 337</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(21 696)</u>	<u>51 111</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(522 787)	(289 740)
Cession de placements	419 885	505 193
Immobilisations corporelles	<u>(12 353)</u>	<u>(5 212)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(115 255)</u>	<u>210 241</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du Dû au programme d'aide aux langagiers et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>14 584</u>	<u>10 969</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(122 367)</u>	<u>272 321</u>
Encaisse au début	<u>1 039 118</u>	<u>766 797</u>
Encaisse à la fin	<u>916 751</u>	<u>1 039 118</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Situation financière
au 31 mars 2017

	2017			2016	
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisa- tions	Fonds de la campagne publicitaire	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	916 751				916 751
Tranche des placements échéant à moins de un an	240 192				240 192
Comptes clients et autres créances (note 5)	59 516				59 516
Frais payés d'avance	51 016	5 783			51 016
Avances interfonds, sans intérêt				150 708	
	1 267 475	5 783	-	150 708	1 267 475
Long terme					
Placements (note 6)	688 833				688 833
Immobilisations corporelles (note 7)			29 749		29 749
	1 956 308	5 783	29 749	150 708	1 986 057
					1 330 326
					627 817
					26 151
					1 984 294

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Situation financière

au 31 mars 2017

	2017			2016	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisa- tions \$	Fonds de la campagne publicitaire \$	Total \$
PASSIF					
Court terme					
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	342 921				342 921
Produits reportés	706 376			85 950	792 326
Dû au programme d'aide aux langagiers, sans intérêt	48 576				48 576
Dus interfonds, sans intérêt	156 491				
	<u>1 254 364</u>			<u>85 950</u>	<u>1 183 823</u>
					<u>1 291 665</u>
ACTIF NET					
Non grevé d'affectations	701 944				701 944
Investi en immobilisations		5 783	29 749	64 758	29 749
Grevé d'affectations d'origine interne	<u>701 944</u>	<u>5 783</u>	<u>29 749</u>	<u>64 758</u>	<u>802 234</u>
	<u>1 956 308</u>	<u>5 783</u>	<u>29 749</u>	<u>150 708</u>	<u>1 986 057</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec a été constitué en 1992 en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne comme mission d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément et est maintenant utilisé pour souligner notamment les mérites d'étudiants au baccalauréat en traduction.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds de la campagne publicitaire a été créé afin de financer les frais de la campagne publicitaire.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations de l'organisme, tels que les produits de formation, d'admission – études de dossiers, de congrès annuel, de mentorat, d'offres d'emploi, les produits provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle et les remises sur frais de gestion des programmes d'assurance, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que ces services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et du placement dans le Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle, qui sont évalués à la juste valeur, de même que des placements en obligations, que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles, à l'exception des œuvres d'art, sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	55 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Intérêts sur placements	21 985	27 069
Produits de dividendes	510	1 750
Perte sur cession de placements	(3 634)	(1 582)
Variation de la juste valeur des placements	(2 365)	(10 096)
	<u>16 496</u>	<u>17 141</u>

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a transféré des ressources totalisant 12 353 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations afin de financer les sorties de fonds pour les acquisitions d'immobilisations corporelles. De plus, 25 000 \$ provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle ont été transférés du fonds d'administration générale au fonds de la campagne publicitaire.

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes
agrés du Québec**
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes clients	13 099	7 517
Remises sur programmes d'assurance à recevoir	37 247	40 262
Intérêts courus	9 170	13 812
	<u>59 516</u>	<u>61 591</u>

6 - PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Placements		
Obligations municipales	895 613	800 348
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	4 434	4 253
Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle (note a)	28 978	23 887
	<u>929 025</u>	<u>828 488</u>
Tranche des placements échéant à moins de un an	240 192	200 671
	<u>688 833</u>	<u>627 817</u>

Note a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurances.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Améliorations locatives	29 325	29 325
Équipement informatique	107 981	92 752
Mobilier et agencements	45 331	35 867
Logiciels	137 073	133 434
Œuvres d'art	1 417	1 417
	<u>321 127</u>	<u>291 378</u>
		<u>29 749</u>
		<u>26 151</u>

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes
agrés du Québec**
Notes complémentaires
au 31 mars 2017

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	174 296	383 267
Salaires, vacances et charges sociales à payer	60 446	44 231
Taxes de vente à payer	108 179	72 232
	<u>342 921</u>	<u>499 730</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 113 322 \$ au 31 mars 2017 (75 889 \$ au 31 mars 2016).

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif aux placements en obligations municipales est considéré comme négligeable.

Le risque de crédit relatif au placement dans le Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle est considéré comme négligeable puisqu'il est détenu dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations municipales portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 976 267 \$ (1 100 709 \$ au 31 mars 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 929 025 \$ (828 488 \$ au 31 mars 2016).

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 783 114 \$ pour un bâtiment, de l'équipement et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en décembre 2025 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Le contrat pour l'équipement échoit en novembre 2019. Le contrat pour les services de gestion comptable et financière échoit en juin 2018 et comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de deux ans. L'organisme devra donner un préavis de 120 jours avant la fin de l'entente s'il désire y mettre fin.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 130 682 \$ en 2018, à 91 761 \$ en 2019, à 87 869 \$ en 2020, à 92 398 \$ en 2021 et à 93 453 \$ en 2022.

11 - ÉVENTUALITÉS

Une demande reconventionnelle alléguant une conduite abusive au montant de 2 380 000 \$ a été présentée contre l'organisme, qui provient d'un membre du conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée et que par ailleurs certaines réclamations pourraient être prescrites. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

De plus, l'organisme et la syndique adjointe en fonctions en 2005 ont reçu une requête introductive d'instance confirmant une poursuite intentée par un membre de l'Ordre pour un montant de 270 806 \$. Ces procédures font référence à une poursuite disciplinaire abusive et comprennent les dommages et intérêts. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée. De plus, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	ANNEXE A	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
AUTRES PRODUITS		
Location de salles	8 376	6 729
Exercice en société	1 600	900
Services aux membres	5 629	3 630
	<u>15 605</u>	<u>11 259</u>

	ANNEXE B	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Frais d'administration – Annexe C	987 113	935 392
Admission – études de dossiers	10 585	7 714
Congrès annuel	58 456	56 646
Comités divers	9 055	8 939
Comité de la formation		17
Documentation	699	1 136
Honoraires du syndic	2 700	2 729
Formation continue	31 922	31 004
Usurpation de titre	179	191
Formation – déontologie et normes de pratique	13 902	20 355
Inspection professionnelle	22 384	22 510
Mentorat	6 822	8 450
Services aux membres	10 285	11 485
	<u>1 154 102</u>	<u>1 106 568</u>

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrés du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	ANNEXE C	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	580 848	530 082
Allocation au président du conseil d'administration	27 500	27 500
Charges locatives	62 833	62 900
Sous-traitance	41 061	42 858
Fournitures et frais de bureau	13 766	17 596
Cotisations	1 662	1 654
Formation du personnel et des dirigeants	4 801	5 808
Informatique	37 282	23 073
Assurances	2 430	2 392
Entretien – locaux et matériel	7 668	9 033
Honoraires professionnels	11 726	35 028
Honoraires d'audit	13 923	7 600
Honoraires juridiques liés à des litiges	25 932	17 220
Taxes	20 518	24 616
Électricité		2 775
Télécommunications	5 113	5 800
Frais de déplacement administratif et de représentation	2 318	4 519
Frais bancaires et de cartes de crédit	36 909	32 151
Assemblée annuelle	8 031	9 003
Réunions du conseil d'administration	15 922	10 874
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	6 283	6 239
Contributions au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	16 134	16 733
Planification stratégique	3 716	
Plateforme formation et communauté	40 737	39 938
	<u>987 113</u>	<u>935 392</u>

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Annexes

au 31 mars 2017

	2017			2016		
	Produits	Charges	Insuffisance des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE						
Circuit Cocktail du Nouvel An	2 500	24 675	(22 175)		23 925	(23 925)
Rapport annuel	2 257	3 454	(1 197)	1 962	2 812	(850)
Journée mondiale de la traduction		1 500	(1 500)		690	(690)
Relations publiques	1 155	2 975	(1 820)	2 202	3 325	(1 123)
Cérémonie de remise des permis	3 419	22 638	(19 219)		20 208	(20 208)
Cocktail des terminologues	1 750	5 454	(3 704)	1 600	5 982	(4 382)
Publicité		7 273	(7 273)	550	20 031	550
Site Internet		2 783	(2 783)		3 904	(20 031)
						(3 904)
	11 081	70 752	(59 671)	6 314	80 877	(74 563)



25

L'OTTIAQ VALORISE SES PROFESSIONNELS

Chaque année, l'Ordre remet des prix et des distinctions à des membres, à des langagiers émérites et à des professionnels en devenir pour souligner leur contribution à l'OTTIAQ ou au rayonnement de nos professions.

Félicitations aux lauréats de l'année 2016!

Prix du Bénévolat – Claire-Stein

Sébastien St-François, traducteur agréé

Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière

Danielle Matteau, gestionnaire des services linguistiques de la Financière Sun Life

Prix Excellence OTTIAQ

Julie Candau (Université du Québec en Outaouais)

Jasmine Laurent (Université du Québec à Trois-Rivières)

Joëlle Lefrançois (Université Concordia)

Capucine Mercier (Université Laval)

Antonie Pluk (Université de Sherbrooke)

Ann-Ji Prud'homme (Université de Montréal)

Prix Relève OTTIAQ

Caroline Beaulieu (Université de Sherbrooke)

Gabriel Boulet (Université de Montréal)

Alexandra Carrière (Université Laval)

Mathieu Ivall (Université du Québec en Outaouais)

Florence Marcotte (Université Concordia)

Audrey Vaillancourt (Université du Québec à Trois-Rivières)

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI...

Membres du conseil d'administration

Administrateurs élus

Réal Paquette, traducteur agréé, président
 François Bellemare, traducteur agréé, vice-président
 Shirley Fortier, traductrice agréée, vice-présidente
 Donald Barabé, traducteur agréé
 Maria Duarte, traductrice agréée
 Lauren Michaels, interprète agréée
 Hélène Michon, terminologue agréée
 Sébastien St-François, traducteur agréé

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Claude Dutil
 Pascal Roberge, urbaniste
 Gilles Rondeau, travailleur social

Syndics

Michelle Gosselin, traductrice agréée, syndique (depuis le 14 septembre 2016), syndique adjointe (jusqu'au 14 septembre 2016)
 Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé, et membre du Barreau, syndic adjoint (depuis le 14 septembre 2016)
 Sébastien St-François, traducteur agréé, syndic (jusqu'au 14 septembre 2016)

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée
 Jacques Boulay †
 André P. Clas, traducteur agréé
 Betty Cohen, traductrice agréée
 Mary E.C. Coppin †
 Jean-Claude Corbeil
 Monique C. Cormier, terminologue agréée
 William Georges Côté, traducteur agréé
 Jean-Paul Coty †
 Jean Darbelnet †
 René Deschamps, traducteur agréé
 André Desrochers, traducteur agréé
 Robert Dubuc, traducteur agréé, terminologue agréé
 Lucien Forgues †
 Paul-André Fournier †
 Jeanne Grégoire †
 Paul A. Horguelin, traducteur agréé
 Betty Howell, traductrice agréée
 Victor C. Jaar, traducteur agréé
 Jean-François Joly, traducteur agréé
 Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée
 Claire Laroche-Kahanov †
 Jean-Marie Laurence †
 Paul Galt Michaud †
 Éliane Orléans-Gerstein, interprète agréée
 Armand Papineau-Couture †
 Marcel Paré †
 Berthe Penverne †
 Mary Plaice, traductrice agréée
 Wallace Schwab, traducteur agréé, terminologue agréé
 David M. Stewart †
 François Vézina †
 Jean-Paul Vinay †

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Employées de l'OTTIAQ (au 31 mars 2017)

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA,
présidente-directrice générale

Bénédicte Assogba, coordonnatrice à l'agrément

Sophia Bekkoucha, directrice — Communications
et service à la clientèle

Sofia Bulota, chargée de projets — Communications

Hélène Gauthier, directrice — Affaires professionnelles
et secrétaire de l'Ordre

Lynda Godin, secrétaire à l'admission

Marsida Nurka, réceptionniste-secrétaire

Joanne Trudel, adjointe administrative

Membres des comités de l'OTTIAQ

Le président du conseil d'administration ainsi que la présidente-directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

Les personnes désignées comme responsables dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2017. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

Comités relevant du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Gilles Rondeau, travailleur social, administrateur nommé,
responsable

François Bellemare, traducteur agréé

Johanne Boucher, traductrice agréée

Linda Caron, traductrice agréée

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité d'audit

François Lauzon, traducteur agréé, responsable

Johanne Boucher, traductrice agréée

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Maria Duarte, traductrice agréée

Claude Dutil, administrateur nommé

Johanne Groulx, traductrice agréée

Caroline A. Morrissette, traductrice agréée

Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité des ressources humaines

Caroline Gras, traductrice agréée, responsable

Donald Barabé, traducteur agréé

Isabelle Bigras, traductrice agréée

Johanne Boucher, traductrice agréée

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Shirley Fortier, traductrice agréée

Grant Hamilton, traducteur agréé

Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Gilles Rondeau, travailleur social, administrateur nommé

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, traducteur agréé, responsable

Johanne Boucher, traductrice agréée

Betty Cohen, traductrice agréée

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Gilles Rondeau, travailleur social, administrateur nommé

Secteur Affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, traductrice agréée, responsable

Bénédicte Assogba

Christine Daguerre-Massieu, interprète agréée

Julie Gervais, traductrice agréée

Pierre Lacoste, interprète agréé

Samir Moukal, traducteur agréé

Lynn Plaice, traductrice agréée†

Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée

Comité d'appel

Réal Paquette, traducteur agréé

Donald Barabé, traducteur agréé

François Bellemare, traducteur agréé

Claude Dutil, administrateur nommé

Shirley Fortier, traductrice agréée

Hélène Gauthier, secrétaire

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, traductrice agréée, présidente
Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée

Conseil de discipline

Marcel Gagnon, traducteur agréé
Hélène Gauthier, secrétaire
Victor C. Jaar, traducteur agréé

Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés

Johanne Boucher, traductrice agréée, présidente
Hélène Gauthier, secrétaire
Catherine Leclerc (BCI)
Jesus Jimenez Orte (MEES)
Réal Paquette, traducteur agréé, vice-président
Egan Valentine, traducteur agréé (BCI)

Comité de la formation continue

Joachim Lépine, traducteur agréé, responsable
Marie-Andrée Desrosiers, traductrice agréée
Hélène Gauthier
Éric Léonard, traducteur agréé
Marie-Josée Roy, traductrice agréée
Émilie Sabourin, traductrice agréée

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente
Jeanne Duhaime, traductrice agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Marielle Hébert, traductrice agréée, terminologue agréée
Jean-Jacques Lavoie, traducteur agréé, vice-président

Comité de révision

Guy Bertrand, traducteur agréé, président
Linda Ballantyne, interprète agréée
Ilda Moreyra Basso, traductrice agréée
Denise Della Mora, traductrice agréée, terminologue agréée
Hélène Gauthier, secrétaire
Pascal Roberge, urbaniste, administrateur nommé

Comité des terminologues agréés

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée, responsable
Sophia Bekkoucha
Claude Brodeur, terminologue agréée
Carlos del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé
Vanessa Sylvie Lajeunesse, terminologue agréée
Hélène Michon, terminologue agréée
Nicole Sévigny, traductrice agréée

Comité des interprètes agréés

Silvia Di Virgilio-Giroux, traductrice agréée, interprète agréée, responsable
John Duff, traducteur agréé, interprète agréé
Hélène Gauthier
Pierre Lacoste, interprète agréé
Lauren Michaels, interprète agréée
Andrei Pavlov, traducteur agréé, interprète agréé
Silvia Yañez, traductrice agréée, interprète agréée

Secteur Communications

Comité de la valorisation et des communications

Sofia Bulota, responsable
Dominique Bohbot, traductrice agréée
Lucie Leblanc, traductrice agréée
Marie-Geneviève LeBrun, traductrice agréée
Antoine Raimbert, traducteur agréé

Comité de recrutement

Sophia Bekkoucha
Shirley Fortier, traductrice agréée
Meaghan Girard, traductrice agréée
Caroline A. Morrissette, traductrice agréée
Sébastien St-François, traducteur agréé

Comité de rédaction de *Circuit*

Philippe Caignon, traducteur agréé, terminologue agréé, responsable

Sofia Bulota

Pierre Cloutier, traducteur agréé

Marie-Hélène Gauthier, traductrice agréée

Stéphan Gervais, traducteur agréé

Danielle Jazzar, traductrice agréée

Gloria Kearns

Caroline Mangerel, traductrice agréée

Barbara McClintock, traductrice agréée

Étienne McKeven, traducteur agréé

Maria Isabel Ortiz Takacs, traductrice agréée

Eve Renaud, traductrice agréée

Sébastien St-François, traducteur agréé

Isabelle Veilleux, traductrice agréée

Comité des prix et distinctions

Audrey Senay, traductrice agréée, responsable

Johanne Chevalier, traductrice agréée

Marco Iantosca, traducteur agréé

Éric Léonard, traducteur agréé

Pauline Prince, terminologue agréée

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, traductrice agréée

Eve Renaud, traductrice agréée

Comité du programme du congrès

Sébastien St-François, traducteur agréé, responsable

Claude Brodeur, terminologue agréée

Sofia Bulota

Evelyn Chabot, traductrice agréée

Sonia Corbeil, étudiante inscrite

Maité Indacochéa, traductrice agréée

Hélène Michon, terminologue agréée

Sylvie Vandaele, traductrice agréée, terminologue agréée

Alicia Vicio Ramirez, étudiante inscrite

Christine York, traductrice agréée

Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ

Sophia Bekkoucha, responsable

Michelle Asselin, traductrice agréée

Johanne Chevalier, traductrice agréée

Eva Dawson, traductrice agréée

Miriam Gartenberg, traductrice agréée

Réal Paquette, traducteur agréé

Pauline Prince, terminologue agréée

Normand Raymond, traducteur agréé

Sébastien St-François, traducteur agréé

Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018

Sophia Bekkoucha

Johanne Boucher, traductrice agréée

Sofia Bulota

Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA

Claude Dutil, administrateur nommé

Silvana Nahman, traductrice agréée

Réal Paquette, traducteur agréé

Groupe de travail sur l'interprétation en milieu social

Donald Barabé, traducteur agréé

Johanne Boucher, traductrice agréée

Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé

Autres membres dévoués de l'Ordre

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente

Ghislaine Daoust, traductrice agréée

Jean-François Joly, traducteur agréé

Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée

Garrett Montgomery, traducteur agréé, secrétaire et trésorier

Judy Murphy, traductrice agréée

Valérie Palacio-Quintin, traductrice agréée, vice-présidente

Ambassadeurs

Michèle Fournier, traductrice agréée

Katia Luca, traductrice agréée

Sébastien St-François, traducteur agréé

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, traductrice agréée

Chantal Boucher, traductrice agréée

Anastasia Bourlakova, traductrice agréée

Louise Brooks, traductrice agréée

Jean-Charles Daoust, traducteur agréé

John Duff, traducteur agréé, interprète agréé

Marie-Madeleine Fraignaud, traductrice agréée, terminologue agréée

Allan Parvu, traducteur agréé

Mentors

Denise Bérubé, traductrice agréée

Carole Carrière, traductrice agréée

Carlos Del Burgo, traducteur agréé, terminologue agréé

Anne-Marie De Vos, traductrice agréée

Rania Dourra, traductrice agréée

Marcel Gagnon, traducteur agréé

Tommy Guignard, traducteur agréé

Katherine Hastings, traductrice agréée

Isabelle Lafrenière, traductrice agréée

Martine Le Borgne, traductrice agréée

Stéphanie Leclerc, traductrice agréée

Lise Lessard, traductrice agréée

Caroline A. Morrissette, traductrice agréée

Anastasios Moussas, traducteur agréé

Donald O'Meara, traducteur agréé

Michel Parent, traducteur agréé

Éric Poirier, traducteur agréé

Suzanne Rothe, traductrice agréée

Sébastien St-François, traducteur agréé

Telesforo Tajuelo, traducteur agréé